



APPEL A PROJETS 2024

**COMMEMORATION DU 170^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'ARRIVÉE DES PREMIERS INDIENS EN GUADELOUPE
1854/2024**

**SOUTENIR LES PROJETS CULTURELS, COMMÉMORATIFS
ET ÉVENÉMENTIELS PERMETTANT DE TRANSMETTRE
LA CULTURE INDIENNE EN GUADELOUPE**

Cet appel à projet comporte deux volets :

- 1/ Volet Patrimoine**
- 2/ Volet spectacle vivant**

Date limite de dépôt des candidatures : 19 août 2024

Contexte de l'appel à projet

Dans le cadre du 170^{ème} anniversaire de l'arrivée des premiers indiens en Guadeloupe (1854-2024), la collectivité régionale lance un appel à projet pour commémorer cet anniversaire qui doit constituer un temps fort pour la Guadeloupe.

Cette commémoration devra notamment valoriser l'apport de la culture indienne dans la culture guadeloupéenne, mettre en valeur les patrimoines culturels issus de cette culture et célébrer cet anniversaire.

Objectifs

Cet appel à projet vise à valoriser et préserver le patrimoine culturel indien en Guadeloupe, en mettant en avant les traditions, les pratiques artistiques et les savoir-faire transmis de génération en génération. L'objectif est de soutenir et de valoriser la culture indienne en Guadeloupe tout en favorisant les échanges interculturels et en encourageant le dialogue entre les différentes communautés.

Par cet appel à projet, la Région Guadeloupe décide de soutenir les projets culturels, commémoratifs et événementiels permettant de transmettre, de cultiver et de perpétuer la mémoire indienne sur le territoire guadeloupéen.

Le conseil régional de la Guadeloupe encourage les associations culturelles à proposer des projets originaux et innovants qui mettent en lumière cette richesse culturelle, notamment des projets **d'exposition, de cérémonie, de création de spectacle ou encore de publication...**

Cet appel à projet comprend deux volets :

- Le volet Patrimoine :

Ce volet de l'appel à projet concerne les projet commémoratifs et événementiels permettant de mieux connaître ce pan de l'histoire de la Guadeloupe : cérémonie commémorative, exposition, conférence, publication...

Concernant ce volet, cet appel à projet ne prend pas en charge la construction ni la rénovation des stèles ou de plaques commémoratives.

Ce volet est doté d'une aide maximum de 10 000 €.

- Le volet Spectacle Vivant :

Ce volet de l'appel à projet concerne les projets autour de la danse, de la musique et du théâtre permettant de mieux faire connaître ces aspects de la culture indienne et les éléments du patrimoine culturel qui y sont associés (savoir-faire, instruments, gastronomie...).

Ce volet est doté d'une aide maximum de 10 000 €.

Calendrier

Publication de l'appel à projet : 19 juillet 2024.
Clôture de l'appel à projet : 19 août 2024 à minuit.
Commission de sélection : 5 septembre 2024.
Annonce des lauréats : octobre 2024

Conditions de financement

Le financement de cette action est assuré par la direction de la culture du conseil régional.

Le montant de l'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets, sous forme de subvention, est plafonné à 10 000 € par volet retenu.

Le budget total du projet devra détailler la répartition des dépenses affectées à la subvention demandée et celles prises en charge par le porteur de projet et ses partenaires.

Critères de sélection des projets lauréats

Outre le respect des critères d'éligibilité du bénéficiaire et du projet et la complétude du dossier, la sélection des projets lauréats se fera selon les critères suivants :

- Diffusion de la connaissance historique,
- Mobilisation de la jeunesse et action de transmission de la mémoire,
- Capacité à mobiliser un public nombreux et assurer une dimension populaire aux commémorations et/ou événements culturels et scientifiques,
- Valorisation du patrimoine local

Candidats éligibles/bénéficiaires :

- Être une association ou organisation à but non lucratif
- Être une entreprise culturelle,
- Être positionné dans le domaine de la culture,
- Avoir un budget et des ressources suffisantes pour mener à bien le projet
- Avoir son siège social en Guadeloupe,

Critère d'évaluation des projets :

- Dimension originale et innovante du projet ;
- Cohérence du projet avec la politique mémorielle de cet anniversaire ;
- Qualité du porteur, des partenariats et des contenus (notamment en matière scientifique, artistique, pédagogique...) ;
- Cohérence du budget, du calendrier et viabilité du projet.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être composés des documents suivants :

- Une lettre de candidature adressée à monsieur le président du Conseil régional de la Guadeloupe, M. Ary CHALUS,
- Le formulaire de réponse technique renseigné
- Les statuts de l'association et la déclaration au Journal Officiel
- La composition du conseil d'administration ou du bureau
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN
- Fiche INSEE
- La présentation détaillée du projet
- Budget prévisionnel projet (détail de tous les postes en dépenses et recettes)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution du projet
- Le contrat d'engagement républicain joint signé (pour les associations)

Les dossiers de candidature devront être adressés sous format numérique, aux formats word ou pdf exclusivement, au plus tard le 19 août 2024 à minuit aux adresses suivantes :

jocelyne.massina@regionguadeloupe.fr

bruno.kissoun@regionguadeloupe.fr

Le mail portera la mention suivante : AAP 170^e ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVEE DES INDIENS EN GUADELOUPE – DOSSIER DE CANDIDATURE – [NOM DE L'ORGANISME CANDIDAT]

Les dossiers de candidature incomplets, ne respectant pas le cadre de réponse indiqué, et/ou envoyés hors délai ne seront pas pris en compte (date et heure d'envoi du courriel faisant foi).

Contact/interlocuteurs

Pour le volet patrimoine culturel et mémoriel : M. KISSOUN Bruno

Chef du service du patrimoine culturel, direction de la culture du conseil régional

[Bruno.kissoun@regionguadeloupe.fr](mailto:bruno.kissoun@regionguadeloupe.fr)

Tél : 0590 60 46 23 / 06 90 35 04 52

Pour le volet spectacle vivant : Mme RICCIO-MASSINA Jocelyne

Cheffe du service du spectacle vivant, direction de la culture du conseil régional

jocelyne.massina@regionguadeloupe.fr

Tél : 0690 33 09 68